

**CHAMPIONNAT COTE D OR DES CLUBS
POUILLY EN AUXOIS
8 NOVEMBRE 2020**

RÈGLEMENT:

Chaque club pourra présenter une ou plusieurs équipes. Une équipe mixte pourra être constituée.

4 pêcheurs par équipe répartis sur 4 secteurs (2 secteurs bassin de POUILLY et 2 secteurs bassin d'ESCOMMES) suivant le nombre d'équipes.

Règlement FFPS, classement au poids, canne limitée à 13 mètres, moulinet interdit.

LIMITATIONS: (*Auto-contrôle des amorces et esches entre voisins*)

Amorce 10 litres terre comprise

Esches 1 litre dont 1/2 litre de fouillis ou vers de vase

Espace entre chaque pêcheur : *entre 10 à 15 mètres selon nbre équipes.*

PROGRAMME:

08H00 Rendez-vous pour les membres du CDPSED 21 (**Piquetage**)

08h30 Rendez-vous pêcheurs.

Tirage au sort par l'organisateur

10H20 Amorçage

10H30 Début de la manche

14H30 Fin de la manche

15H30 - 16H30 Remise des prix championnat de Côte d'Or des clubs

Rappel : Protocole FFPS eau douce COVID 19 du 19/08/2020) - Pas de regroupement, distanciation de rigueur minimum 1 mètre - Pas de poignée de main, ni embrassades - Respecter les autres et soyez respectés - **Port du masque si la distanciation physique d'un mètre entre deux personnes ne peut être respectée ou si la réglementation locale l'impose.**

Les équipes seront transmises par les présidents de section à Régis NICOLLE avant **le 31 10 2020** avec 1 copie au Pdt UDFP 21 (Alexandre REBILLET).

SANS RESTAURATION - NI BUVETTE

